

DROITS DE VOIRIE, DE PLACE ET PRÊT DE MATERIEL POUR L'ANNEE 2011

DESIGNATION	TARIFS 2010	TARIFS 2011	%
<p>Remarque générale: dans tous les cas ci-après, la gratuité suppose la restitution du matériel dans les 48 heures ; dans le cas contraire, application du tarif "particuliers"</p>			
<u>CHAISES</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne :			
* location de 48 heures	0,40	0,40	
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
- extérieurs (associations, autres communes, etc...)			
* location de 48 heures	0,95	1,00	5,26 %
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
<u>TABLE 4 / 6 PERSONNES</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne :			
* location de 48 heures	4,90	5,00	2,04%
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
- extérieurs (associations, autres communes, etc...)			
* location de 48 heures	13,90	14,10	1,43%
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
<u>BANC 4 PERSONNES</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne :			
* location de 48 heures	1,75	1,80	2,85%
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
- extérieurs (associations, autres communes, etc...)			
* location de 48 heures	3,85	3,90	1,29%
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
<u>TENTES DE RECEPTION</u>			
* 3x3		100,00	
* 5x4		120,00	
* 8x5		150,00	
<u>BARRIERES</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	

DESIGNATION	TARIFS 2010	TARIFS 2011	%
- extérieurs (associations, autres communes, etc...) * location pour 5 jours * au-delà majoration par jour de :	3,55 50%	3,60 50%	1,40%
<u>TRANSPORTS</u>			
- prise en charge par un véhicule léger (V.L.) * indemnité kilométrique	52,25 0,80	60,00 0,85	14,83% 6,25%
- prise en charge par un véhicule lourd (P.L.) * indemnité kilométrique	62,70 1,30	70,00 1,40	11,64% 7,69%
- pour les associations, organismes de compiègne	GRATUIT	GRATUIT	
<u>PODIUM ROULANT</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne : * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	62,20 50%	65,00 50%	4,50%
- extérieurs (associations, autres communes, etc...) * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	147,35 50%	150,00 50%	1,79%
<u>PODIUMS (éléments de 2 m x 2 m x 1 m)</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne : * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	7,50 50%	7,60 50%	1,33%
- extérieurs (associations, autres communes, etc...) * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	16,35 50%	18,00 50%	10,09%
<u>PANNEAUX ELECTORAUX ou B.B.</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne : * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	1,60 50%	1,65 50%	3,12%
- extérieurs (associations, autres communes, etc...) * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	3,60 50%	3,65 50%	1,38%
<u>MARCHES ET HALLES</u>			
- place de l'Hôtel de Ville, fleuristes : le mètre linéaire de la façade marchande	1,70	1,75	2,94%
- place du Marché et dans le périmètre du marché : le mètre linéaire de la façade marchande	1,90	2,00	5,26%

DESIGNATION	TARIFS 2010	TARIFS 2011	%
- marché alimentaire et marchés de quartier : le mètre linéaire de la façade marchande	1,70	1,75	2,94%
- les marchands ou occasionnels ou volants	3,00	3,20	6,66%
N.B. : Lorsque les marchés sont organisés les jours fériés les tarifs au mètre linéaire sont doublés			
<u>FETES ET FOIRES</u>			
- métiers, le m ² par jour	0,15	0,20	33,33%
- voitures et caravanes, par véhicule et par jour	0,15	0,50	
<u>TAXIS</u>			
- droit de stationnement annuel	195,00	200,00	2,56%
- droit de mutation	1 580,00	1 585,00	0,31%
<u>CHANTIER</u>			
- droit fixe (à cumuler avec les autres droits au titre de la gestion administrative et des manutentions diverses)	20,00	25,00	25%
- échafaudage fixes, mobiles, suspendus ou palissades, le m ² d'emprise au sol (minoration de 50 % pour installation sur espaces verts, ou domaine public non routier, pour tout chantier d'une durée supérieure à 1 mois)	0,50	0,50	
- dépôt de matériaux ou de gravois, le m ² occupé, par jour	5,00	10,00	100%
- occupation avec réservation de stationnement sur place non payante, par jour	5,00	5,10	2%
- occupation d'emplacement de stationnement payant pour travaux, par jour	8,00	8,15	1,87%
- occupation au sol de la voie publique par caisson ou benne amovible, par jour	50,00	52,00	4%
- appareil de levage, sapines, grues placées ou développant en saillie sur la voie publique, par unité et par jour	20,00	21,00	5%
<u>ETAIEMENT</u>			
- droit fixe (à cumuler avec les autres droits au titre de la gestion administrative et des manutentions diverses)		100,00	
- sur trottoir, le m ² neutralisé, par jour			
* les 1ère et 2ème semaines	1,00	1,05	5%
* de la 3ème semaine à la 6ème semaine	5,00	5,10	2%
* au-delà	8,00	8,15	1,87%
- sur chaussée zone payante par emplacement et par jour		8,15	
- sur chaussée zone gratuite par emplacement de 5 m et par jour		5,10	
<u>TRAVAUX</u>			
- surbaissement de trottoir	1 220,00	1 300,00	6,55%

DESIGNATION	TARIFS 2010	TARIFS 2011	%
- surbaissement de trottoir double	1 600,00	1 700,00	6,25%
- branchements électriques :			
* 2 fils de 230 V	sur devis préalable	sur devis préalable	
* 4 fils de 400 V	sur devis préalable	sur devis préalable	
<u>DIVERS</u>			
- droit d'occupation de parking (Beauregard, etc...)	125,00	127,00	1,60%
- fléchage : forfait pour 6 caissons (sauf pour les manifestations gratuites)	150,00	155,00	3,33%
- occupation de place de stationnement sur la voie publique pour les déménagements et emménagements :			
* droit fixe (à cumuler avec les autres droits au titre de la gestion administrative et des manutentions diverses)	20,00	25,00	25%
* occupation de la chaussée zone payante par emplacement et par jour	8,00	8,15	1,87%
* occupation de la chaussée zone non payante par emplacement ou par tranche de 5 m de long et par jour	5,00	5,10	2%
* secteur piétonnier	50,00	52,00	4%
- chevalets hors emprise terrasse par unité et par an	45,00	46,00	2,22%
- emplacements réservés pour transports de fonds, par an			
* sur place de stationnement en zone payante	2 000,00	2 250,00	12,50%
* sur place en stationnement gratuit	1 200,00	1 300,00	8,33%
- distributeurs de magazines : par unité et par an	45,00	46,00	2,22%
- étals, distributeurs de boissons, tourniquets, cartes postales, le m ² par an	32,00	32,50	1,56%
- ramassage des ordures ménagères par péniche amarrée et par an	3 300,00	3 500,00	6,06%
- télécommande zone piétonne	50,00	51,00	2%
- véhicules de vente ambulante par mois et par véhicule	30,00	30,50	1,66%
- coffres relais courrier par unité et par an	160,00	165,00	3,12%
<u>TERRASSES HOTELS ET CAFÉS</u>			
- ouvertes sur trottoir, le m ² /an	32,00	32,50	1,56%
- fermées sur trottoir, le m ² /an	69,00	70,00	1,44%
- ouvertes sur place de stationnement payant, le m ² /an	41,00	42,00	2,43%
- ouvertes sur place de stationnement gratuite, le m ² /an		32,50	
<u>DROITS DE TOURNAGE DE FILMS ET PRISES DE VUE</u>			
- droit fixe (à cumuler avec les autres droits au titre de la gestion administrative et des manutentions diverses)	100,00	120,00	20%
- court métrage, par jour	850,00	870,00	2,35%
- long métrage, par jour	1 600,00	1 650,00	3,12%